

## Contexte

FinDev Canada vise non seulement à contribuer au développement, mais aussi à repérer et à gérer les risques environnementaux et sociaux des activités qu'elle soutient. Après un processus rigoureux de consultation des parties prenantes, nous avons adopté une politique environnementale et sociale (la «Politique») qui articule les principes et les engagements orientant notre façon de nous assurer que les clients se sont dotés de systèmes de gestion appropriés pour remédier aux éventuels impacts environnementaux et sociaux nuisibles, dont les atteintes aux droits de la personne.

## Activités et échéanciers

Le plan d'exécution que voici expose les nombreux processus et contrôles que FinDev Canada a établis pour nous aider à remplir les engagements énoncés dans la Politique. Il indique aussi les principaux volets sur lesquels l'organisme concentrera ses efforts pour combler toute lacune. Le tableau indique les dates auxquelles nous estimons atteindre ces objectifs. Les progrès feront l'objet d'un rapport au moins une fois par année.

Domaine d'action	Engagements énoncés dans la Politique	En place	2021	2022	2023	Notes
<b>1. Examen environnemental et social des transactions visant à prévenir, encadrer et atténuer les impacts négatifs potentiels</b>	Évaluer initialement tout projet de financement et investissement à la lumière de la Politique.	X				L'évaluation initiale se fait dans les premières étapes du cycle de vie de la transaction. On utilise alors des informations disponibles en ce moment pour évaluer le risque et déterminer les Repères de rendement environnementaux et sociaux <sup>1</sup> susceptibles d'être applicables.
	Effectuer une diligence raisonnable pour toutes les transactions en fonction des Repères de Rendement Environnementaux et Sociaux applicables.	X				La diligence raisonnable a lieu après l'évaluation initiale, mais avant que la transaction puisse être soumise au vote du Comité d'investissement.
	Pour les mécanismes de financement des besoins généraux d'une entreprise, évaluer: la gestion environnementale et sociale des activités commerciales du client, la qualité de ses structures de gouvernance et systèmes de gestion environnementale et sociale et l'ampleur de l'engagement de la direction et de sa capacité technique pour ce qui concerne la mise en œuvre des Repères de rendement environnemental et social pertinents (une fois déterminés).	X				Tous ces volets sont évalués dans le cadre des activités d'évaluation et de diligence raisonnable de FinDev Canada pour tous les intermédiaires financiers, y compris les mécanismes de financement des besoins généraux des entreprises.

<sup>1</sup> **Repères de rendement environnemental et social:** Ensemble d'exigences qui sont appliquées sélectivement aux clients en fonction des risques environnementaux et sociaux identifiés. FinDev Canada prend pour repère principal les Normes de performance de la Société financière internationale (IFC), mais les clients peuvent être soumis à des repères de rendement supplémentaires au-delà de ceux-ci, en fonction de leur profil de risque spécifique, de leur secteur ou de leur contexte opérationnel.

Domaine d'action	Engagements énoncés dans la Politique	En place	2021	2022	2023	Notes
	Repérer les atteintes potentielles aux droits de la personne et estimer leur gravité (ex. : ampleur, portée, irrémédiabilité) et leur probabilité.	X				La capacité du client à encadrer les atteintes aux droits de la personne est évaluée dans l'examen de chaque transaction par FinDev Canada. Cette évaluation porte notamment sur certains aspects des processus de consultation des parties prenantes du client et de ses mécanismes opérationnels de règlement des griefs.
	Communiquer toute exception à la Politique au Conseil d'administration de FinDev Canada dans le cadre du processus d'approbation de financement.	X				Une procédure est en place pour assurer le respect de cette exigence, et des rapports annuels sont présentés au Conseil. Aucune exception à la Politique n'a été consignée en 2020.
	Attribuer une classification des risques lors de la diligence raisonnable et déterminer si des changements sont nécessaires durant la période de surveillance des actifs.			X		Au moment de l'engagement financier, on se fie actuellement à la «catégorie» des risques plutôt qu'à leur «classification» <sup>2</sup> . Nous émettrons donc des directives privilégiant une approche flexible de la classification des risques pour favoriser des discussions plus ciblées, dynamiques et continues sur les risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie de la transaction, discussions qui s'ajouteront à la catégorisation des risques des transactions. Nous réaliserons un projet pilote en 2021 dans le but d'intégrer le tout au processus de diligence raisonnable pour 2022.
	Une procédure d'examen environnemental et social basée sur la Politique fournira le cadre d'exécution détaillé.	X				La première procédure élaborée en février 2018 et basée sur la Politique provisoire d'évaluation environnementale et social de FinDev Canada, sera révisée à la lumière de la Politique.

<sup>2</sup> La «catégorisation des risques» s'entend de l'attribution d'une catégorie définitive de la IFC (A, B ou C pour les projets, et FI 1, FI 2 ou FI 3 pour les institutions financières) à une transaction au moment de l'engagement financier en fonction des risques d'impacts négatifs en lien avec une activité de l'entreprise.

La «classification des risques» s'entend de l'attribution, à la fin du processus de diligence raisonnable, d'une cote de risque qui peut changer au fil du temps en fonction de divers facteurs (caractéristiques de la transaction, capacité de gestion du client, réalisation de risques imprévus après l'investissement, etc.). Par exemple, une cote peut diminuer lorsqu'un client termine la réalisation d'un plan d'action environnemental et social ou l'étape de construction d'un grand projet d'énergie renouvelable, et elle peut augmenter lorsqu'une plainte d'ordre environnemental ou social sérieuse est déposée contre le client ou que ce dernier perd la certification d'un tiers.

Domaine d'action	Engagements énoncés dans la Politique	En place	2021	2022	2023	Notes
<b>2. Développement et partage de connaissances</b>	Trouver de bons forums internationaux pour apprendre, et collaborer avec d'autres institutions de financement du développement et des co-investisseurs potentiels pour développer et partager des connaissances se rapportant aux enjeux environnementales et sociaux.	X				FinDev Canada compte de nombreux <a href="#">partenariats et engagements</a> et est membre de plusieurs forums internationaux. Ses employés participent à des webinaires, à des formations et à des conférences pour développer et partager leurs connaissances.
<b>3. Gestion des actifs et communication avec les clients après la signature</b>	Surveiller la conformité du client aux Repères de rendement environnemental et social.	X				Tous les projets de financement et investissements sont surveillés conformément aux exigences des documents du financement et de la Politique environnementale et sociale (ex. : rapports réguliers, signalement d'incidents, exécution du plan d'action environnemental et social (PAES)).
	Intégrer les protocoles de gestion des changements aux documents d'investissement et mettre en place des processus de surveillance annuelle du portefeuille pour encourager leur application.			X		Nous élaborerons des protocoles de gestion des changements en nous basant sur les directives de classification des risques, une fois qu'elles seront terminées et intégrées au processus de diligence raisonnable (aussi prévu pour 2022).
	Aider les clients dans le repérage et l'atténuation des risques liés aux inégalités de genre, s'il y a lieu.		X			Nous mettrons au point une méthode complète et normalisée pour aider certains clients à repérer et à atténuer les risques liés aux inégalités de genre, le tout selon une approche basée sur le risque.
	Aider les clients à appliquer des mesures d'atténuation et d'adaptation climatiques, s'il y a lieu.				X	Nous élaborons actuellement la stratégie sur les changements climatiques de FinDev Canada et prévoyons choisir des clients auprès desquels intervenir en matière d'atténuation et d'adaptation climatiques en 2022, le tout selon une approche basée sur le risque.
	Faciliter les communications entre les clients et les parties prenantes, s'il y a lieu.		X			Nous évaluons déjà les pratiques de consultation des parties prenantes des clients lors du processus de diligence raisonnable sur les Repères de rendement environnementaux et sociaux, dont les Normes de performance de la IFC, qui prévoit une prise en compte particulière des groupes vulnérables comme les femmes et les filles. Nous émettrons des directives pour assurer la réalisation systématique de cette évaluation et des échanges connexes avec les clients, le tout selon une approche basée sur le risque.

# Annexe: données de 2020 sur la mise en œuvre de la politique environnementale et sociale

ANNEXE: DONNÉES DE 2020 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

Nombre d'investissements examinés	Risques courants relevés	Performance environnementale et sociale globale du portefeuille	Nombre de plaintes <sup>3</sup> reçues
Treize transactions potentielles ont été examinés en 2020, y compris la totalité de ceux présentés au Comité d'investissement.	La plupart des transactions conclues en 2020 étaient avec des fonds et auprès d'intermédiaires financiers. Dans ces cas, les risques concernaient généralement les projets, entreprises et personnes qui profitent ultimement du produit des investissements ou financement de FinDev Canada. Ils sont de nature variée et difficiles à cerner avant la conclusion de la transaction. La plupart du temps, le principal facteur de réduction des risques réside dans la mise en place, par le client, d'un système adéquat de gestion environnementale et sociale qui lui permet de repérer et de gérer ces risques dans ses propres activités d'investissement et financement.	En 2020, les clients de FinDev Canada ont respecté leurs engagements environnementaux et sociaux, y compris l'application des mesures de leur plan d'action en la matière (PAES), la déclaration des incidents environnementaux ou sociaux importants et la production régulière de rapports de performance conformément aux exigences du document de financement.	Nous n'avons reçu aucune plainte dans notre <a href="#">mécanisme de règlement des griefs</a> ni par les canaux de communication et d'interaction avec le public des parties prenantes.



findevcanada.ca  
1 Place Ville Marie, bureau/suite 2950  
Montréal (Québec) Canada H3B 2B6

<sup>3</sup> **Plainte d'ordre environnemental ou social:** Rapport officiel adressé à FinDev Canada sur la mise en œuvre de sa Politique environnementale et sociale (évaluation des transactions, diligence raisonnable, surveillance des clients et interactions avec ces derniers). Les incidents environnementaux ou sociaux, à savoir les incidents graves, les risques évolutifs et les manquements aux exigences des documents de prêt, sont exclus de cet indicateur.